

ORDONNANCE COLLECTIVE

Titre : Ajuster la posologie de la Levothyroxine (Synthroid®) et initier le dosage de TSH lors de la première visite du suivi de grossesse		
No de l'ordonnance collective : 2020-OC-GMF-05	Date d'entrée en vigueur :	2021-04-08
	Date de révision :	2024-04-08

MILIEUX AUTORISÉS : Tous

Beauce-Etchemins Alphonse-Desjardins Montmagny-L'Islet Thetford Mines Autre, précisez :

SECTEURS D'ACTIVITÉS AUTORISÉS : Tous

GMF-U GMF-R GMF

LISTE DES GMF AYANT AUTORISÉ CETTE ORDONNANCE COLLECTIVE ET DATE D'AUTORISATION :

<input type="checkbox"/> GMF Bellechasse Date :	<input type="checkbox"/> GMF Nouvelle-Beauce Date :	<input type="checkbox"/> GMF des Appalaches Date :
<input type="checkbox"/> GMF Clinique des Ponts Date :	<input type="checkbox"/> GMF Ste-Croix/ St-Patrice Date :	<input type="checkbox"/> GMF Beauceville Date :
<input type="checkbox"/> GMF Clinique médicale de Lévis Date :	<input type="checkbox"/> GMF St-Anselme Date :	<input type="checkbox"/> GMF Chaudière-Ouest Date :
<input type="checkbox"/> GMF Clinique médicale St-Etienne Date :	<input type="checkbox"/> GMF St-Henri Date :	<input checked="" type="checkbox"/> GMF Clinique familiale de St-Georges-de-Beauce Date : A ajouter lors de la signature des médecins de la clinique.
<input checked="" type="checkbox"/> GMF de Laurier-Station Date :	<input type="checkbox"/> GMF Taniata Date :	<input type="checkbox"/> GMF Abénakis Date :
<input type="checkbox"/> GMF Lévis-Les Rivières Date :	<input type="checkbox"/> GMF-U de Lévis Date :	<input type="checkbox"/> GMF-U des Etchemins Date :
<input type="checkbox"/> GMF-R Lévis Métro Date :	<input type="checkbox"/> GMF de Thetford Date :	<input type="checkbox"/> GMF Montmagny Date :

<u>PROFESSIONNELS VISÉS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Infirmiers <input type="checkbox"/> Pharmaciens <input type="checkbox"/> Autres :
<u>ACTIVITÉS RÉSERVÉES VISÉES PAR L'ORDONNANCE COLLECTIVE :</u>	<p>Infirmiers¹ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. • Assurer la surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier. • Administrer et ajuster des médicaments et d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. • Contribuer au suivi de la grossesse, à la pratique des accouchements et au suivi postnatal. • Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance. • Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes. <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non
<u>EXIGENCES PROFESSIONNELLES :</u> (SI REQUIS)	
<u>RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE OU AUTRE OUTIL CLINIQUE:</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
<u>RÉFÉRENCE À UN DOCUMENT:</u>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui Formulaire de liaison : Ajuster la posologie de la Levothyroxine (Synthroid®) et initier des analyses de laboratoire lors de la première visite du suivi de grossesse

USAGERS OU SITUATIONS CLINIQUES VISÉS

Femme enceinte atteinte d'hypothyroïdie, traitée avec de la Lévothyroxine (Synthroid®) et suivie par un médecin du GMF lors de sa première visite de suivi de grossesse.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

(S'IL S'AGIT DE L'AJUSTEMENT D'UN MÉDICAMENT, D'UNE SUBSTANCE OU D'UN TRAITEMENT)

Obtenir une fonction thyroïdienne optimale en début de grossesse dans un objectif de prévenir les complications.

¹ Le masculin est utilisé sans préjudice et seulement pour faciliter la lecture

INDICATIONS / CONDITIONS D'INITIATION

- 1- Femme enceinte
ET
- 2- atteinte d'hypothyroïdie
ET
- 3- sous traitement avec Levothyroxine (Synthroid®) initié depuis plus de 2 mois avant la grossesse (2 mois avant ses dernières menstruations) ET dont la posologie est inchangée depuis au moins 2 mois (2 mois avant ses dernières menstruations)
ET
- 4- dont le dosage TSH (thyroid-stimulating hormone ou thyroïdostimuline) est en bas de 5.0 mU/L après le dernier changement de posologie.

CONTRE-INDICATIONS À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

- Dosage de TSH de 5.0 mU/L ou plus durant les deux mois précédant le début de la grossesse.
- Présence de plusieurs symptômes suggérant une hyperthyroïdie
 - Perte pondérale
 - Diaphorèse ou intolérance au chaud
 - Peau chaude et humide
 - Érythème palmaire
 - État d'anxiété
 - Agitation
 - Nervosité
 - Tremblements

DIRECTIVES

L'infirmière doit :

1. Effectuer l'évaluation clinique physique et mentale de la femme enceinte.
 2. Vérifier la date du début du traitement ou la dernière modification de la posologie avec la Levothyroxine (Synthroid®) afin de s'assurer que le début ou la modification remonte à plus de 2 mois.
 3. Vérifier la posologie actuelle de la Levothyroxine (Synthroid®) ainsi que l'observance au traitement de la femme enceinte.
 4. Effectuer l'ajustement de la posologie Levothyroxine (Synthroid®) PO soit : (Prendre l'option selon le choix personnel de la femme enceinte)
 - Augmenter la posologie PO de 30% ID de la dose en cours. Voir tableau ci-dessous;
- OU**
- Ajout de 2 comprimés au total des 7 comprimés, pour un total de 9 comprimés par semaine (ex : doubler la dose quotidienne pendant 2 jours chaque semaine).

Effectuer l'ajustement de la posologie Levothyroxine (Synthroid®) PO	
Posologie initiale PO ID (mg)	Modalités d'ajustement PO ID (mg)
0,025 mg	0,05 mg
0,05 mg	0,075 mg
0,075 mg	0,1 mg
0,088 mg	0,112 mg
0,1 mg	0,125 mg
0,112 mg	0,15 mg
0,125 mg	0,175 mg
0,15 mg	0,2 mg
0,2 mg	0,25 mg (0,2 mg + 0,05 mg)

5. Remplir le formulaire de liaison indiquant le changement de posologie requis ainsi que le remettre à la femme enceinte.
6. Dispenser l'enseignement sur les modalités entourant la prise du médicament, en collaboration avec le pharmacien :
 - Favoriser une prise de la Levothyroxine (Synthroid®) au même moment de la journée et privilégier le matin;
 - Respecter un délai de 4 heures entre la prise de la Levothyroxine (Synthroid®) et la consommation de produits laitiers, de fer, de calcium et de vitamines prénatales.
7. Demander le dosage de la TSH 4 à 6 semaines après la modification de la posologie de la Levothyroxine (Synthroid®).
8. Assurer le suivi des résultats de l'analyse de laboratoire.

LIMITES ET/OU SITUATION POUR LESQUELLES L'USAGER DOIT ÊTRE DIRIGÉ VERS UN MÉDECIN

- Femme enceinte non-compliante;
- Femme enceinte non médicamentée pour l'hypothyroïdie;
- Levothyroxine (Synthroid®) initiée ou changement de posologie depuis moins de 2 mois;
- Dernier dosage de la TSH anormal (en haut de 5 mU/L) ou absence de dosage de la TSH au dossier.

MÉDECIN RÉPONDANT LORSQUE L'ORDONNANCE EST INDIVIDUALISÉE ET RESPONSABILITÉS DE CE DERNIER

Médecin traitant qui effectue le suivi de grossesse de la femme enceinte

MODES DE COMMUNICATION ET RENSEIGNEMENTS À TRANSMETTRE AU MÉDECIN TRAITANT POUR ASSURER UN SUIVI À LA SUITE DE L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE

L'infirmière avise le médecin traitant qui effectue le suivi de grossesse de la femme enceinte à l'aide du dossier médical électronique (DMÉ), en lui indiquant :

- La modification de la posologie de Levothyroxine (Synthroid®)
- Le contrôle du dosage de la TSH 4 à 6 semaines après la modification de la posologie de la Levothyroxine. (Synthroid®)

RÉFÉRENCES / SOURCES

Alexander, Pearce, et al. (2017). *2017 Guidelines of American thyroid association for the diagnosis and management of thyroid disease during pregnancy and the postpartum*, *Thyroid*. March 2017, 27(3): 315-389.

doi:10.1089/thy.2016.0457. récupéré de : <https://www.liebertpub.com/doi/full/10.1089/thy.2016.0457>

CHU Ste-Justine, 2017. Hypothyroïdie et complications de grossesse chez la mère, récupéré de :

<https://www.chusi.org/fr/soins-services/C/complications-de-grossesse/complicationsmere/Complications/>

Hypothyroïdie

Douglas, R., S. (2019) Hypothyroïdisme during pregnancy: clinical manifestations, diagnosis and treatment, juillet 2019, récupéré de *uptodate*

https://www.uptodate.com/contents/hypothyroidism-during-pregnancy-clinical-manifestations-diagnosis-and-treatment/print?search=hypothyroidisme%20pregnancy&source=search_result&selectedTitle=1~150&usage_type=default&display_rank=

Furger, P. (2016). *Dr-MED.ca: Guide de médecine, lignes directrices*, Suisse

OIIQ (2015) : *Standards de pratique de l'infirmière : soins de proximité en périnatalité 2015*, Montréal

Leclerc, C., Grégoire, J., Rheault, C. (2016) *Mémo-périnatalité; guide pratique*. Université Laval.


Rx vigilance : monographie Levothyroxine. (Synthroid®), consulté le 2019-11-26







PROCESSUS D'ÉLABORATION

État de la situation : : Nouvelle ordonnance collective régionale qui permettra un travail interdisciplinaire selon les meilleurs pratiques

Méthode de formation :

Méthode de diffusion : Assurée par la DSP et le GMF

Responsable du dossier :	Nom : Maxime Fortin, GMF en Chaudière-Appalaches Profession / titre : Infirmière clinicienne Date : 2019-10-08			
Responsable médical : (Si différent du/des chef(s) de département(s) ou de l'expert reconnu pour ses connaissances dans le domaine pour le faire)	Nom(s) : Dre Geneviève Caron-Fauconnier, GMF en Chaudière-Appalaches Titre(s) : Omnipraticienne Date : 2019-10-08			
Personnes consultées (autres que les personnes ci-haut et les chefs de départements)	NOM	FONCTION	DATE	INITIALES
	Dre Marie-Pier Ouellet	Chef du service de chirurgie gynécologique et obstétrique à Montmagny	2019-12-10	MPO
	Dre Vanessa Couture	Chef du service de chirurgie gynécologique et obstétrique en Beauce	2019-12-10	VC
	Sylvianne Boivin	Conseillère en soins infirmiers, volet pratiques professionnelles et développement clinique, SAD-Service ambulatoire GMF-U, axe Sud	2019-11-11	S.B
	Lisa-Marie Roy	Conseillère en soins infirmiers, volet pratiques professionnelles et développement clinique, Famille-enfant-jeunesse, axe Sud	2019-11-11	LMR
	Virginie Breton	Présidente CECII	2019-09-26	VB
	Dr Louis Paquette	Omnipraticien	2019-12-10	
		Dépôt à la table des responsables GMF		2020-01-27

VALIDATION PAR LE/LES CHEF(S) DE/DES DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉS ou SON REPRÉSENTANT		
 Dr Réjean Lemieux	Obstétrique et gynécologie	2020-06-29
VALIDATION PAR LA DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS/DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES		
 Mme Liliane Bernier	DIRECTRICE <input checked="" type="checkbox"/> DES SOINS INFIRMIERS <input type="checkbox"/> DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES	2020-06-29
VALIDATION PAR UN DIRECTEUR MÉDICAL GMF-U OU GMF-PUBLIC (INTRA ÉTABLISSEMENT)		
 Dre Hélène Maranda	DIRECTRICE MÉDICALE	2020-09-09
VALIDATION PAR LE CHEF DE DÉPARTEMENT MÉDECINE GÉNÉRALE (INTRA ÉTABLISSEMENT)		
 Dre Anik Tremblay	MÉDECINE GÉNÉRALE	2020-09-25
VALIDATION PAR LE COMITÉ DES ORDONNANCES (INTRA ÉTABLISSEMENT)		
 Dre Édith Lepire	PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES ORDONNANCES COLLECTIVES	2020-10-27
APPROBATION PAR L'EXÉCUTIF DU CMDP (INTRA ÉTABLISSEMENT)		
 Dr Martin Arata	PRÉSIDENT DU CMDP	2021-04-08

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION	
Révision (36 mois) prévue le : (date d'entrée en vigueur + 36 mois)	2024-04-08
Pour tout constat d'erreur ou pour toute demande de modification avant la date de révision prévue, nous vous prions de communiquer avec la personne responsable du dossier tel que précisé à la page précédente.	

➔ À remplir par le GMF

NOM DU GMF :		
TITRE : Ajuster la posologie de la Levothyroxine (Synthroid®) et initier le dosage de TSH lors de la première visite du suivi de grossesse		
Numéro de l'ordonnance collective : 2020-OC-GMF-05		
S'agit-il d'une:	<input type="checkbox"/> Nouvelle ordonnance collective	<input type="checkbox"/> Révision : <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Mise à jour
		<input type="checkbox"/> Abrogation
Remplace-t-elle une/des ordonnance(s) collective(s) existantes? Remplace-t-elle du /des protocole (s)?	Si oui, lesquelles (titres et numéros) :	
Retrait d'une/des (ordonnance(s) collective(s) existante(s) et retrait du/des protocole(s)?	Il est essentiel qu'un/des protocoles et ordonnances collectives existants ci-haut mentionnés soient retirés, car ces protocoles et ordonnances ne sont plus en vigueur.	
APPROBATION PAR LE MÉDECIN RESPONSABLE (GMF OU GMF-R) OU PAR LE DIRECTEUR MÉDICAL (GMF-U)		
	<input type="checkbox"/> MÉDECIN RESPONSABLE (GMF OU GMF-R) <input type="checkbox"/> DIRECTEUR MÉDICAL (GMF-U)	Date

Méthode de formation : Référer à la section processus d'élaboration

- Jumeler les infirmières avec des infirmières qui applique déjà cette ordonnance collective
 Autre :

Méthode de diffusion : Référer à la section processus d'élaboration

- Note de service
 Rencontre (spécifier le type de rencontre) :

- Autre :

PROCÉDURE

FAIRE PARVENIR UNE COPIE DE L'ORDONNANCE SIGNÉE À LA DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS AFIN QU'ELLE SOIT DÉPOSÉE SUR L'EXTRANET CISSS CHAUDIÈRE-APPALACHES²

oc.gmf.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

- c.c. À L'ADJOINTE DE LA DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE VOTRE SECTEUR (GMF OU GMF-R)
- c.c. AU CHEF DE SERVICE RÉGIONAL (GMF-U)

² <https://www.cisssca.com/extranet/accueil/>